

3.13 Fonctions de Liens Externes et de Représentation de la DG

Contraintes Exécutives

N° de la version	Description du/des changements	Entrée en vigueur
1	Publication initiale	2007-12-19
2	Révision	2012-07-19
3	Révision	2017-06-20
4	Révision	2018-10-24
5	Révision complète	2026-09-30

Objectif de la politique

Veiller à ce que la direction générale (DG) représente activement l'Hôpital général de Hawkesbury et district (HGH) dans ses relations avec les gouvernements, les autorités du système de santé, les partenaires du secteur de la santé et communautaires, les bailleurs de fonds ainsi que les intervenants politiques et communautaires, afin de faire progresser la mission, la vision et les orientations stratégiques de l'hôpital, d'obtenir le soutien et les ressources nécessaires à sa pérennité, et de renforcer une prestation de soins intégrée, ancrée dans la communauté et adaptée sur les plans culturel et linguistique pour les communautés francophones et anglophones desservies par l'HGH.

La présente politique définit les contraintes exécutives dans lesquelles la DG doit fonctionner lorsqu'elle exerce un rôle de représentation et de liaison externes au nom de l'HGH.

Portée

La présente politique s'applique aux fonctions de représentation et de liaison externes de la DG auprès de toutes les parties externes, y compris le ministère de la Santé, Santé Ontario, les Équipes Santé Ontario à laquelle participe l'HGH, les autres fournisseurs de soins de santé et de services communautaires, les partenaires du milieu de l'éducation, les intervenants politiques municipaux, provinciaux et fédéraux, les bailleurs de fonds, les donateurs ainsi que les communautés desservies par l'HGH. Elle complète — sans le remplacer — le rôle de la présidence du conseil à titre de principale porte-parole externe du conseil d'administration, la DG et la présidence du conseil collaborant étroitement afin d'assurer la cohérence des messages.

Monitoring : Annuel (novembre)

Principes directeurs

3.13.0 La DG ne négligera pas d'assumer un rôle de représentation et de liaison externes avec les autorités gouvernementales et du système de santé (le ministère de la Santé et Santé Ontario), les partenaires du secteur de la santé et communautaires, les intervenants politiques (municipaux, provinciaux et fédéraux) et les représentants de la communauté, dans le but de :

- communiquer les engagements, les priorités et les besoins de l'hôpital;
- promouvoir la mission, la vision et les orientations stratégiques de l'hôpital;
- développer et maintenir un réseau de partenariats et de soutien qui favorise des soins intégrés, ancrés dans la communauté et bilingues.

3.13.0.1 Alignement sur les orientations stratégiques : La représentation externe s'appuie sur le Plan stratégique de l'HGH et le fait progresser, notamment son engagement à renforcer les partenariats collaboratifs entre les secteurs.

3.13.0.2 Engagement bilingue et culturellement sécuritaire : La représentation externe s'effectue dans les deux langues officielles, conformément à l'identité franco-ontarienne de l'HGH et à sa désignation en vertu de la Loi

3.13 Fonctions de Liens Externes et de Représentation de la DG
Contraintes Exécutives

sur les services en français, et d'une manière qui reflète l'engagement de l'HGH à l'égard de relations culturellement sécuritaires avec les peuples autochtones et les communautés méritant l'équité.

3.13.0.3 Rôles complémentaires : La représentation externe de la DG complète le rôle de la présidence du conseil à titre de porte-parole du conseil d'administration; la DG et la présidence du conseil se concertent afin d'assurer des messages cohérents et harmonisés.

Définitions

Équipe Santé Ontario (ESO) : Regroupement de fournisseurs de soins de santé et de services communautaires qui, sous l'égide de Santé Ontario, coordonnent les soins et partagent la responsabilité à l'égard d'une population définie. L'HGH participe à l'Équipe Santé Ontario desservant l'Est d'Ottawa et Prescott-Russell (actuellement l'Équipe Santé Ontario Archipel) ainsi qu'Enfants avant tout, qui appuie la prestation de services de santé à la population pédiatrique (les personnes de moins de 18 ans).

Offre active : Offre proactive et visible de services en français aux clients, sans que ceux-ci aient à en faire la demande. L'offre active comprend l'accueil des clients dans les deux langues officielles, la mise en place d'une signalisation bilingue et la mise en évidence des options de services en français de façon clairement visible et accessible.

Partie prenante : Toute personne, tout groupe ou tout organisme ayant un intérêt dans les activités de l'hôpital — ou touché par celles-ci — y compris les patients, les familles, les aidants, les communautés, les partenaires, les bailleurs de fonds, les gouvernements et les autorités de réglementation.

Représentation et liaison externes : Fonction de la DG consistant à représenter les intérêts, les positions, les priorités et les besoins de l'HGH auprès des parties externes, et à établir et maintenir des relations avec les gouvernements, les autorités du système de santé, les partenaires, les bailleurs de fonds et la communauté.

Santé Ontario : Organisme provincial créé en vertu de la Loi de 2019 pour des soins interconnectés, responsable de la planification, du financement et de la surveillance du système de santé de l'Ontario, qui a repris les fonctions des anciens réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

Procédure

En conséquence, la direction générale :

- 3.13.1** Ne négligera pas d'établir et de maintenir des relations de travail constructives avec le ministère de la Santé et Santé Ontario, qui régissent le cadre de financement, de planification et de reddition de comptes dans lequel l'hôpital exerce ses activités, y compris les obligations prévues à son entente de responsabilisation.
- 3.13.2** Ne négligera pas de faciliter le développement et la viabilité des programmes et des services en établissant des rapports de partenariat avec les autres fournisseurs de soins de santé et de services communautaires, notamment par une participation active à l'Équipe Santé Ontario à laquelle l'HGH participe.
- 3.13.3** Ne négligera pas d'assurer des communications régulières avec les différents niveaux politiques municipal, provincial et fédéral afin d'obtenir le soutien nécessaire au développement et à la pérennité de l'hôpital.
- 3.13.4** Ne négligera pas de maintenir le rayonnement communautaire et la réputation de l'hôpital au moyen d'un programme proactif de relations publiques et communautaires offert dans les deux langues officielles, selon le principe de l'offre active.
- 3.13.5** Ne négligera pas de revoir périodiquement les enjeux, les tendances et les changements systémiques de l'environnement externe susceptibles d'influer sur l'avenir de l'hôpital, de ses programmes et des populations qu'il dessert.

	Politique du Conseil d'administration	V.5	Page 3/3
3.13 Fonctions de Liens Externes et de Représentation de la DG Contraintes Exécutives			

3.13.6 Ne négligera pas de veiller à ce que la représentation et l'engagement externes reflètent l'engagement de l'HGH envers l'équité, la diversité et l'inclusion, y compris des relations culturellement sécuritaires avec les peuples autochtones et les communautés méritant l'équité, ainsi que la prise en compte des besoins des communautés francophones.

Références

- ❖ *Loi de 2019 pour des soins interconnectés, L.O. 2019, chap. 5*
- ❖ *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous, L.O. 2010, chap. 14*
- ❖ *Loi sur les hôpitaux publics, L.R.O. 1990, chap. P.40*
- ❖ *Règlements administratifs de l'HGH (26 juin 2024)*
- ❖ *Guide to Good Governance (OHA) – 4e édition — chapitre 3 (rôle et fonctionnement d'un conseil d'hôpital : relations gouvernementales et relations avec les parties prenantes) et chapitre 4 (responsabilisation de l'hôpital et relations avec les parties prenantes)*
- ❖ *Agrément Canada – Normes de gouvernance (HSO A1001:2022) — normes 1.2.1 et 1.2.2*
- ❖ *Plan stratégique de l'HGH 2025–2029 — orientation stratégique : Renforcer les partenariats collaboratifs entre les secteurs*
- ❖ *Politique 2.1 – Délégation à la direction générale*
- ❖ *Politique 3.6 – Communication et appui au conseil (DG)*
- ❖ *Politique 3.14 – Bilinguisme à l'HGH*
- ❖ *Politique 1.2 – Code de conduite du conseil d'administration (section 1.2.8 – Équité, diversité et inclusion)*